Compte-rendu de la Commission Formation et Vie Universitaire du 28 mai 2014

Mme la Vice-Présidente Formations ouvre la séance à 14H00. Elle souhaite la bienvenue aux nouveaux étudiants élus, qui se présentent. Elle excuse les conseillers qui n'ont pu se libérer et donne lecture des pouvoirs. Le quorum étant atteint, la commission peut siéger valablement.

Approbation du compte-rendu de la C.O.F.V.U. du 13 décembre 2013

M. Coutellier demande une modification sur le cursus préparatoire INSA, page 4 du compte-rendu. Ainsi modifié, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Validation du règlement des sessions du BULATS (BUsiness LAnguage Testing Service)

- M. Baginski expose le projet du PCL d'étendre son dispositif de certification avec le test de niveau BULATS, reconnu à l'international :
- pour que les étudiants ayant des difficultés à obtenir le CLES puissent tout de même valider leur niveau;
- pour offrir la possibilité aux personnels d'évaluer leurs compétences en langues et attester leur niveau;
- pour gagner en attractivité en direction du public extérieur (ex : FC) ou des entreprises.
- Le BULATS, reconnu à l'international, évalue les compétences de compréhension écrite et orale en anglais, espagnol, allemand et français langue étrangère du B1 au C2. Le coût est de 25 € par étudiant, la 1ère inscription étant prise en charge par l'UVHC; 25 € par personnel ; 67 € /72 € pour les extérieurs.

La présentation du BULATS peut s'avérer très utile dans le cadre d'un projet de mobilité.

A l'inverse du TOEICqui fonctionne sur le principe du QCM, le BULATS permet une liberté de réponse.

Il existe une grille de correspondance entre le TOIC et le BULATS.

A la remarque de M. Sénéchal selon laquelle les entreprises sont avant tout intéressées par les compétences. M. Baginski précise que le référentiel de compétences est commun aux BULATS, CLES et TOEIC.

M. Delevaque souhaite savoir si une préparation spécifique pouvant s'inscrire dans les maquettes pédagogiques est prévue : c'est au libre choix de la composante.

Mme Harmand fait remarquer que le niveau en langues à l'Université est faible, bien que les étudiants soient censés avoir un B1 en entrant en L1. L'AERES a par ailleurs soulignée dans son rapport d'évaluation «le faible niveau d'exigence en langue à l'UVHC ». La tendance actuelle dans les universités est d'exiger un niveau B2 à la fin de la L3 et un niveau C1 à la fin du M2. Pour que le BULATS soit une réussite, les étudiants doivent faire preuve de sérieux et d'engagement.

Mme Kras informe les membres de la commission qu'à l'IAE, l'obligation de la certification TOIC en M1 ou M2 est généralisée.

M. Bouchez apporte quelques remarques de forme sur le règlement du BULATS.

Le règlement ainsi modifié et les tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Avis sur l'adoption des nouvelles maquettes des licences pro de l'ISTV

M. Pommeray présente la possibilité pour l'ISTV que toutes les licences pro basculent sur les nouvelles maquettes, pour une meilleure mise en phase avec les besoins industriels : tout en conservant les intitulés actuels, cela permettrait d'adapter les volumes horaires (de 580-600 heures actuellement à 450 heures) et de tenir compte des évolutions des BTS.

Mme Harmand fait remarquer que l'UVHC doit construire son nouveau contrat quinquennal sur la base de l'évaluation des formations que l'établissement a passée cette année, en respectant un cahier des charges du ministère et un cadrage de la ComUE.

L'ISTV souhaite une mise en place en septembre 2014 pour les licences pro existantes et attendra pour la création des nouvelles formations. Les futurs étudiants de ces fomations n'ont pas été informés de ces modifications car le cadre ne changera pas.

M. Sénéchal s'interroge sur la nécessité et la pertinence de cet ajustement de l'offre de formation existante.

Il faudra évaluer dans quelle mesure, en application de la loi ESR, la COFVU doit être consultée sur les programmes de formation des composantes.

Mme Harmand fait remarquer que les modifications peuvent engager l'établissement si à l'inverse de ce cas de figure, le volume horaire augmentait fortement.

M. Sénéchal estime qu'un document aurait été souhaitable, ce dont convient M. Pommeray.

Mme Sénéchal rappelle la nécessité d'actualiser le catalogue des formations actuellement en ligne afin de pouvoir apporter des réponses exactes aux questions des étudiants, ce dont convient M. Pommeray.

Mme Harmand estime que si la composante est prête à mettre en oeuvre sa nouvelle maquette, il est intéressant qu'elle puisse en échelonner la mise en place.

Un avis consultatif est demandé au COFVU: 4 abstentions, 22 voix pour.

Création d'un Diplôme d'Université en partenariat avec l'Hôpital de Valenciennes

Mmes Dutrieux et Alphonse-Tilloy présentent la genèse du projet en lien avec le Centre Hospitalier de Valenciennes (CHV).

Les activités de l'Hôpital ont évolué et des besoins en management et en gestion apparaissent. Le CHV souhaite former ses cadres exerçant des fonctions de collaborateur de chef de pôle afin qu'ils valident un D.U. de niveau 1 (bac+5). Il s'agit de proposer à un secteur professionnel en évolution une formation pluri-disciplinaire sur-mesure, avec des pédagogies variées et actives.

15 collaborateurs de chefs de pôle seraient formés sur la base de 250 heures sur 18 mois à raison de 2 jours par mois aux Tertiales et au Mont-Houy, ce qui équivaudrait à une facture de 75000 €. Un potentiel de 60 cadres de santé pourrait être concerné.

Un D.U., inscrit au RNCP, pourrait donner lieu à validation de 60% des crédits ECTS de l'actuel M2 Administration des Entreprises (IAE).

La formation serait organisée selon 5 modules et la quasi-totalité des intervenants serait issue de l'IAE et de l'ENSIAME.

M. Joly se demande si le DU doit obtenir l'homologation pour être inscrit au RNCP.

M. Bouchez précise qu'il est nécessaire de repasser par la fourche du master pour essayer d'obtenir l'homologation.

M. Sénéchal ajoute que le DU étant validé par l'établissement qui l'organise, il doit à ce titre faire l'objet d'un dossier spécifique. Le Master est nécessairement répertorié au RNCP mais ce n'est pas le cas du DU. La proposition de l'inscrire au RNCP permettrait son développement ultérieur. Il faudra faire vivre ce diplôme qui répond à un besoin ponctuel sur le territoire.

Mme Chaabi se demande si les frais d'inscription (niveau Master) sont inclus dans le coût de la formation.

Mme Truffert fait remarquer qu'il sera nécessaire de mettre en oeuvre une politique documentaire adaptée pour ces étudiants.

Mme Harmand engage les porteurs de projet à réfléchir à la meilleure solution de répartir les coûts de cette formation payante, le partenaire s'étant engagé oralement à financer le dispositif, ce qui sera formalisé dans une convention à venir.

M. Sénéchal estime que la déclinaison de cette formation en compétences est très positive pour valoriser ce diplôme.

Mme Kras regrette vivement d'avoir appris seulement la veille de la réunion de la COFVU que l'IAE inclurait un DU dans son offre de formation. Ce projet n'a pas été présenté au conseil de l'institut, ce qui est très fâcheux. Elle se demande si l'IAE portera entièrement ce DU. Il faudra repréciser les rôles des instituts et du CEPPES.

Mme Harmand estime que si l'IAE ne veut pas porter le projet, d'autres composantes seront certainement partantes et apprécieront cette bouffée d'oxygène.

M. Vaganay précise que le projet de DU n'est pas inscrit dans le dossier d'accréditation et n'a pas à être soumis au CAC.

M. Bouchez considère que ce DU ne devra pas se limiter à un vivier limité.

En complément de la formation proposée par le Centre de Santé de Rennes, le DU répondra aux besoins plus prégnants des cadres de santé du fait de l'évolution de leurs métiers.

La création du D.U. recueille un avis favorable à l'unanimité sous réserve de validation par le conseil de l'IAE.

Calendrier des formations

Mme Caouder présente les informations suivantes :

Une semaine commune de vacances d'hiver a été arrêtée pour les 6 universités du 28 février au 9 mars 2015.

La journée d'accueil U-Day n'aura pas lieu le 11 septembre mais sera jumelée avec la journée de l'étudiant le 2 octobre.

Le forum DEM2O est fixé le mercredi 8 octobre matin.

Le week-end du 11-12 octobre, l'UVHC ouvrira largement ses portes dans le cadre de la Fête de la science, tout en fêtant ses 50 ans.

La date de la JPO est encore en réflexion, en lien avec les universités lilloises.

Il est envisagé de revoir la formule des Imprévus. Les propositions des étudiants sont les bienvenues.

A la question de Mme Vitoux concernant le jumelage du U-Day et de la JDE, Mme Caouder répond qu'une réflexion est à bâtir en lien avec la FEV et les associations étudiantes.

M. Sénéchal souhaite savoir si l'accueil et l'intégration des étudiants internationaux ne concerne que les étudiants Erasmus. La période du 28/8 au 1/9 est effectivement imposée pour les étudiants relevant de ce dispositif, mais Mme Caouder précise que le 2 octobre un accueil particulier de tous les étudiants étrangers sera organisé en lien avec l'association ESN.

Mme Truffert rappelle que pendant les vacances d'hiver et de printemps, les bibliothèques pourront rester ouvertes pour répondre aux contraintes de service public.

M. Goutin fait remarquer qu'à la rentrée, certains étudiants qui ont bien accompli leurs démarches d'inscription, n'ont pas encore reçu leur carte d'étudiant et n'ont donc pas accès à leur ENT. Mme Chaabi répond que la DSI a prévu que la préinscription donne droit à un accès provisoire à l'ENT.

M. Bouchez regrette le manque d'informations sur les calendriers pédagogiques de licences, de

masters ou les dates communes des examens. Les services de la DEVE sont de ce fait incapables de renseigner les étudiants et les familles.

Mme Caouder explique la grande difficulté d'obtenir des réponses de la part des composantes. Notre université pluri-disciplinaire souffre de ce manque d'uniformité des calendriers.

Elle rappelle que les composantes doivent impérativement communiquer leurs calendriers pédagogiques à la présidence. Ces informations permettent d'avoir une vision d'ensemble de l'organisation des études, ce qui est indispensable pour les services centraux et le développement des partenariats.

Mme Harmand rappelle que l'établissement n'a pas souhaité imposer de dates d'ouverture et de fermeture aux composantes mais au contraire s'adapter à leurs besoins pour définir ces dates. En pratique, les données remontées ont été inexploitables.

Certaines composantes n'ont pas de visibilité au-delà du 1^{er} semestre.

Concernant la date de basculement au semestre pair, la COMUE doit la fixer pour avoir une période de réorientation commune.

Mme Kras donne l'exemple de Lille II qui établit un calendrier uniformisé pour ses formations Médecine et Droit.

Malheureusement, l'IAE fonctionnant en trimestres ne peut s'aligner sur le calendrier de l'établissement pour les L2 et les L3 du fait des périodes d'apprentissage et des stages.

Mme Caouder rappelle qu'un calendrier précis des dates de prérentrée et rentrée par composante est indispensable.

Point sur le Centre De Santé

Avec la création du CDS, l'UVHC répond à la demande nationale d'amélioration de l'état de santé de nos étudiants, en développant le volet préventif et en permettant l'accès aux soins en médecine générale, spécialisée et paramédicale.

Suite à la présentation par Mme Caouder, M. Petit regrette que le conseil de gestion du SUMPPS n'ait pas été associé à la démarche de création du CDS, aucun conseil n'ayant été réuni depuis mai 2013.

M. Deruy le reconnaît, Mme Caouder ajoute que c'est par manque de temps que le conseil n'a pas été consulté, mais ce sera fait dans un délai proche.

Les statuts du SUMPPS vont être modifiés.

M. Deruy explique que la fonction publique d'Etat ne prévoit pas de poste de médecin généraliste pouvant donner des soins, c'est donc un médecin contractuel qui sera recruté au 1^{er} septembre.

L'agrément de l'ARS est espéré pour la fin-juillet.

M. Lamac se réjouit de cette nouvelle positive pour les étudiants. Il sera nécessaire de renouveler la représentation étudiante du conseil du SUMPPS.

Le Dr Leblanc explique que le service de prévention va rester identique à ce qui existe, s'y ajoutera la structure de soins ouverte à tous les étudiants.

Suite aux questions de M. Sénéchal, Mme Leblanc précise que le SUMPPS a décidé de recevoir systématiquement les DAEU qui sont un public particulier du fait de leur âge, leur pathologie et leurs éventuelles difficultés sociales. L'objectif du CDS n'est pas d'être prescripteur d'acte pour le personnel, il est destiné aux étudiants. Cependant, pour un soin urgent un personnel pourra également être reçu. Dans tous les cas, le médecin du CDS ne pourra pas être médecin référent, il s'agira de médecine de substitution. Tout patient reçu dans le cadre du CDS devra passer sa carte vitale.

M. Deruy remercie Mme Leblanc pour son investissement dans ce projet.

Mme Leblanc remercie le Président de sa confiance, ainsi que Messieurs et Mesdames Kabila. Caouder, Rouzé, Duhamel, Plouvier, Floquet, Deruy et tous les membres de l'équipe.

Avancement du dossier d'accréditation

Le dossier d'accréditation, présenté en 4 parties, passera devant le CAC le 16 juin et le CA le 17 juin, puis sera déposé pour le 30 juin.

Mme Harmand expose les deux points sensibles: la qualité des formations présentées et la soutenabilité financière de l'offre de formation. Dans l'ensemble, l'harmonisation au niveau de la COMUE est en bonne voie, à l'exception du Master Qualité Hygiène Sécurité (portée par l'ENSIAME) et du Master Administration Economique et Sociale (portée par la FDEG). Les demandes de co-accréditation de Masters quand ils existent dans plusieurs universités provoquent des difficultés d'harmonisation.

Les statuts de l'UVHC ainsi que ceux de la COMUE seront retravaillés très prochainement.

En ce qui concerne les liens avec les lycées de notre territoire, une concertation est en cours pour établir une convention-cadre commune à la ComUE.

M. Sénéchal rappelle que la COFVU doit être consultée sur toute évolution de l'offre de formation. Il s'interroge sur la licence pro « Management et conduite des unités de production automobiles et ferroviaires » portée par l'IUT. Mme Sénéchal précise que faisant partie de l'offre globale de formation de l'établissement, elle passera en CAC et en CA en juin.

Mme Harmand évoque un mini-site « accréditation » sur l'ENT pour suivre l'évolution des réflexions.

A propos des programmes des DUT modifiés, M. Petit se demande si l'offre de modules complémentaires doit passer en COFVU. Mme Harmand estime que c'est le cas, mais c'est compliqué à court terme du fait de l'attente du vote des nouveaux statuts.

Enfin, Mme Truffert informe les conseillers de la possibilité, avec la carte multi-services, d'imprimer les ressources en ligne consultées depuis les postes des BU; imprimer depuis une clé USB; commander une impression en ligne depuis un autre lieu (par exemple le domicile) et la lancer une fois arrivé au SCD.

Coût de la copie : 0,06 € ; copie couleur : 0,18 €

Après épuisement de l'ordre du jour, Mme Harmand remercie les conseillers et lève la séance.

Etaient présents :

Mme HARMAND, Vice-Présidente en charge des Formations (sans voix délibérative)

Membres présents avec voix délibérative

Collège A:
DUBAR Mirentxu
DUBOIS André
SENECHAL Olivier
OUAFTOUH Mohammadi

Collège BIATOSS: BOUCHEZ Bernard FLOQUET Laurence JOLY André

Collège B:

Collège Usagers:

KRAS Anne-Marie
HAMROUN Mohammed
NIEMCZYK Sylvie
DELEVAQUE Franck
GOUTIN Philippe
PETIT Dorian
POMMERAY Michel

D'ETTORE Marjoline GUILLEMINOT Pierre RICCIARDI Caroline MORT Auréline LAMAC Sébastien VITOUX Aude CARRE Martin DJOUADI Antonin

Membres de droit sans voix délibérative:

TRUFFERT Françoise VAGANAY François

Membres invités sans voix délibérative:

BAGINSKI Christophe
CAOUDER Nathalie
CHAABI Imane
COUTELLIER Daniel
EGEA Céline
SENECHAL Sandrine
LOIRS Romaric
ALPHONSE-TILLOY Isabelle
DUTRIEUX Nathalie

Personnalités extérieures avec voix

délibérative : CLAISSE Thierry

Pouvoirs:

Mme TURPIN à M. SENECHALSENECHAL M. GOUAZE à M. HAMROUN M. CHERRIER à M. PETIT

Fait à Valenciennes le 24 septembre 2014

La Vice Présidente Formations

S. HARMAND